



## Fin de période d'essai

-----  
Par ThierryFR

Bonjour,

Je suis commercial en période d'essai depuis huit mois avec le statut cadre. J'ai été informé par e-mail, il y a cinq semaines que je devais redresser la barre. J'apprends ce lundi que je dois quitter l'entreprise vendredi (date de la fin de la période d'essai). Notre convention collective et celle des bureaux d'études SYNTEC. Quels sont mes droits et est-ce légal ? Je n'ai reçu aucun courrier ou aucune information claire.

Merci d'avance !

-----  
Par kang74

Bonjour

Il est tout à fait légal de mettre fin à la période d'essai avant que celle-ci prenne fin : c'est même la finalité de la période d'essai .

Un écrit, pour eux comme pour vous éviterait cependant les malentendus même si le formalisme d'une rupture de période d'essai ne l'exige pas .

Ils vous devront une indemnité représentant le délai de prévenance que vous n'avez pu effectuer , à savoir 1 mois de salaire .

-----  
Par ThierryFR

Merci beaucoup pour la rapidité de votre réponse.